



Étaient absents: Christiane FISCHER (3^e adjoint) (procuration), François WATIER, Pascal SCHMITT (procuration), Bernard KLEIN, Stephan SCHMITT (procuration), Eric WEIBEL.

Les comptes rendus de la séance du 17 novembre 2017 a été approuvé à l'unanimité.

I- Adoucisseur d'eau de la salle des fêtes / école

De manière aléatoire l'eau froide présente un arrière-goût et serait « piquante ». La société en charge de la maintenance de l'adoucisseur en a été informée. Lors de leur intervention, le technicien a modifié la période de régénération du système. Bien qu'une attestation précise que l'eau est consommable, le dispositif sera enlevé si le problème survient à nouveau.

II- Changement de rythme scolaire à la rentrée 2018

Le décret n°2017-1108 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques permet aux communes qui le souhaitent de revenir à la semaine de 4 jours.

Pour rappel, en raison de l'impossibilité technique en terme de transport, la semaine scolaire a été maintenue à 4 jours et demi pour la rentrée 2017/2018.

Les conseillers ont pris connaissance du projet des horaires de classe et de transport scolaire définis lors de la séance extraordinaire du conseil d'école du 27 novembre dernier, modifiant l'organisation du temps scolaire à 4 jours semaine dès la rentrée 2018/2019.

Ils approuvent, à l'unanimité, l'organisation du temps scolaire à 4 jours semaine à compter de la rentrée 2018/2019 sous réserve de validation de la Région Grand Est compétente en la matière de transport scolaire.

III- Rétrocession d'une concession funéraire

Les conseillers municipaux, à l'unanimité, ont accepté la rétrocession d'une concession vide de toute sépulture.

IV- Règlement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2018

Le maire est autorisé à engager, liquider et mandater les **dépenses d'investissements avant le vote du budget 2018** dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif de l'année 2017, soit pour le chapitre **21** (voirie, réseaux ...) : **51 350,- €**

V- Présentation de l'avant-projet de l'aménagement de la rue de la Chapelle

Le projet d'aménagement ainsi que le chiffrage estimatif a été soumis aux élus. Il a été décidé, par 11 voix pour et 2 abstentions, que les riverains prendront en charge la mise en place d'un arrêt physique en limite de propriété (type pavé, bordure ou muret), comme cela a déjà été requis lors de travaux de voirie dans d'autres rues communales.

VI- Divers

- Un système d'éclairage est à l'étude actuellement au niveau de l'arrêt de bus. Ce dispositif sera autonome, l'énergie sera produite par des panneaux photovoltaïques. Des devis seront demandés pour le prochain conseil municipal ;

- Des travaux de peinture intérieure de l'église sont à réaliser très prochainement, notamment au niveau du chœur où le plafond présente de nombreuses fissures. Le devis présenté est de 58 000,-€ TTC, lourde charge pour le budget communal et la Fabrique de l'Eglise. D'autres devis seront demandés et un échelonnement des travaux est envisagé pour lisser la dépense sur plusieurs exercices.

AvisAVIS Avis AVIS Avis AVIS Avis AVIS Avis AVIS



Une permanence électorale sera assurée le
samedi 30 décembre 2017 de 10h à 12h.



L'entreprise **Ramonage Alsace Nord (Ramonage Fischer)**
vous informe de son passage pour le ramonage des conduits de fumée
des habitants dans notre commune **du 03 au 08 janvier 2018.**
Tel : 03 88 91 66 72 email : info@ramonage-fischer.fr

La réglementation des cimetières imposant la tenue d'un registre des défunts inhumés, un questionnaire a été transmis cet été à certains concessionnaires.

Pour ceux qui ne l'auraient pas encore fait, pensez à le déposer en mairie au plus vite !

Toute intervention dans le cimetière (inhumation, dépôt d'urne, travaux ...) doit OBLIGATOIREMENT faire l'objet d'une demande préalable en mairie.

**Le secrétariat de mairie est fermé du 22 au 29 décembre inclus
L'agence postale communale est fermée du 18 au 29 décembre 2017 inclus.
Les instances seront à retirer au bureau de poste de Hochfelden.**

Les élus de Gougenheim vous adressent leurs vœux
les plus sincères d'espoir, de bonheur
et de paix pour cette période de fêtes
ainsi que pour toute l'année à venir.

